

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité du Village de Tadoussac, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 12 avril 2021 à 19 h via visioconférence avec ZOOM (à moins d'avis contraire)

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE **DM2021-001**

Nature et effets :

- Demande de dérogation à l'article 9.1 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
 - o Une véranda puisse être implantée de manière contiguë à la ligne sud-ouest de terrain alors que le règlement prescrit une distance minimale de 2,4 mètres.

P.-S. – Afin d'être effective, l'autorisation relative à la dérogation mineure DM2021-001 devra faire l'objet d'un acte notarié où le propriétaire du 110 rue du Saguenay, Tadoussac, autorise le propriétaire et son immeuble localisé au 118 rue du Saguenay à déroger à l'article 993 du Code civil du Québec.

Identification du site concerné :

- 118, rue du Saguenay, Tadoussac (lot 4 342 298 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Tadoussac ce 2^e jour de mars 2021



Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe

